

## Vous n'êtes pas seul...

Les agents et les élus sont de plus en plus sollicités dans le cadre de leurs missions et se posent de nombreuses questions:

- Quels sont les équipements nécessaires à la protection des agents?
- Quelles sont les pistes pour optimiser les conditions de travail dans votre collectivité?
- Comment gérer l'évolution de la charge de travail?

Pour répondre à vos interrogations, vous pouvez joindre les membres de la F3SCT.

### Représentants du personnel

Gérald PIOT (06-33-26-51-34)  
Nathalie CHENEAU (06-82-37-76-70)  
Gwenaël COLIN (06-49-82-13-65)  
Stéphane GOURRAUD (06-72-06-87-56)  
Florent CATHERINE (07-61-03-82-04)  
Isabelle PISSOT (06-78-69-93-18)  
Eliane JACQUEMIN (06-08-04-40-03)

### Secrétaire de la F3SCT : Gérald PIOT

Adresse courriel : [f3set@cdg21.fr](mailto:f3set@cdg21.fr)

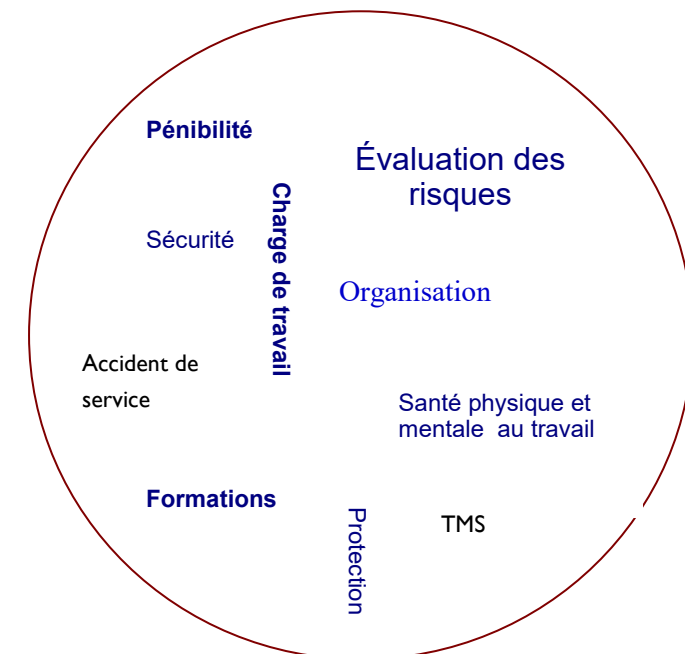
### Représentants des collectivités et des établissements publics

Patricia GOURMAND  
Laurent SCHEMBRI  
Michel LENOIR  
Benoît BERNY  
Nadine MUTIN  
Christophe LUCAND  
Catherine LOUIS

Présidente de la F3SCT : Patricia GOURMAND



Formation Spécialisée en matière de  
Santé, Sécurité et Conditions de Travail



# NOS MISSIONS

## Présentation

Vous êtes agent de la Fonction Publique Territoriale, la F3SCT vous concerne.

Elle est composée de:

- Représentants du personnel, élus lors des élections professionnelles.
- Représentants des collectivités, désignés par les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Elle est l'actrice principale en matière de santé, sécurité et conditions de travail et vous accompagne pour l'amélioration du bien-être à votre poste.

- Agir pour la protection de votre santé physique et mentale, contribuer à l'amélioration de vos conditions de travail
- Veiller à la présence des équipements de protection obligatoire (vêtements, chaussures, gants...) et à leurs bonnes utilisations
- Nous assurer que les formations nécessaires pour les tâches confiées aux agents ont bien été effectuées (ex: CACES...)
- Contribuer à la formation et à la sensibilisation des règles de sécurité et d'hygiène et à leurs mises en œuvre
- Sensibiliser à la prévention du harcèlement moral et/ou sexuel
- En cas d'accident de service grave, de maladie professionnelle ou de l'utilisation du droit de retrait, les membres de la F3SCT mèneront une enquête dans les plus brefs délais.